

**Présentation du rapport portant sur la situation des agents contractuels remplissant les conditions requises pour prétendre à la prolongation du dispositif de titularisation
prévues aux articles 14 et 15 de la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018**

Liste complémentaire

Filière	Catégorie	Grade	Métier	Poste	Quotité temps de travail	Type de contrat	Eligibilité de l'agent au 31/03/2013	Ancienneté acquise en ETP au 31/03/2013	Ancienneté acquise en ETP à la date de présentation du rapport CT du 03/10/17
---------	-----------	-------	--------	-------	--------------------------------	-----------------	--	---	--

Agents ayant bénéficié d'un CDI suite à la loi du 12 mars 2012

MEDICO-SOCIALE	A	PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	Psychologue	Psychologue Unité Centrale	100,00	CDI_LOI 2012-347_ART.15II	Eligible	6a	10a6m3j
Nombre d'agents remplissant les conditions : 1									

Le présent rapport portant sur la situation des agents contractuels (liste complémentaire) a recueilli l'avis favorable du Comité technique réuni le 3 octobre 2017

Fait à Strasbourg, le

Signature de l'Autorité territoriale